

Compte rendu de la séance du 27 janvier 2025

Secrétaire(s) de la séance:

Hélène NANCIU

Ordre du jour:

- Demande de subvention au titre de la DETR 2025
- Demande de subvention au titre de la DSIL 2025
- Nouvelle convention prévention des risques professionnels avec le CDG34
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Demande de subvention au titre de la DETR 2025 (DE 2025 01)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la volonté de transformer l'ancienne église du Coulet en gîte. Que cette transformation a commencé en 2023 avec la rénovation extérieure de l'édifice et qu'il reste maintenant à financer les travaux intérieur. Les plans d'aménagement de KT Architecture ont permis de définir les espaces. L'étude diligentée par Hérault Tourisme à permis d'en définir le fonctionnement.

L'ensemble des travaux de rénovation intérieur sont estimés à 92 042,44 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 59 827 € soit 65% auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 afin de réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **SOLLICITER** une aide financière de 59 827 € soit 65 % auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025, pour les travaux de rénovation intérieur de l'église du Coulet pour un montant estimé à 92 042,44 € HT.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Demande de subvention au titre de la DSIL 2025 (DE 2025 02)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la nécessité de proposer à la location du logement de qualité. Il présente au conseil municipal l'audit énergétique et thermique effectué par le cabinet DME Ingénierie sur les anciennes écoles de Madières et Navacelles. Le cabinet

d'architecture de Massimo Serrao à également était mandaté pour la partie aménagement et gros oeuvre.

L'ensemble des travaux de rénovation et énergétique de niveau BBC sont estimés :

- Ancienne école de Madières : 281 185 € HT / 313 167 € TTC
- Ancienne école de Navacelles : 303 585 € HT / 338 047 € TTC

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière de 64 324 € soit 11% auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2025 afin de réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **SOLLICITER** une aide financière de 64 324 € soit 11 % auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2025, pour les travaux de rénovation énergétique et thermique s'élevant à 584 770 € HT soit 651 214 € TTC.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Nouvelle convention de prévention des risques professionnels avec le CDG 34 (DE 2025_03)

Vu la délibération DE_2023_50 en date du 6 novembre 2023,

Considérant que la convention de préventions des risques professionnels devient caduque à partir du 1 janvier 2025,

Considérant que la nouvelle convention est allégée du dispositif de signalement qui fait désormais, l'objet d'une convention spécifique.

Après lecture de la nouvelle convention au Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention de prévention des risques professionnels avec le CDG 34.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre de la présente délibération.